

# Phoenix Semiconducteurs Février 2026

Titre de créance complexe de droit français  
présentant un risque de perte en capital partielle  
ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+<sup>(1)</sup>). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

**Phoenix Semiconducteurs Février 2026 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance<sup>(2)</sup> ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(2)</sup>.
- **Période de commercialisation :** Du 16 septembre 2025 au 27 février 2026. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de [Phoenix Semiconducteurs Février 2026](#) et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN :** FR0014012NPO

**COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

<sup>(1)</sup> Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

## En quelques mots

**Phoenix Semiconducteurs Février 2026 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Une exposition à la performance d'un panier équilibré constitué des actions **Infineon Technologies AG et STMicroelectronics NV** (nommé ci-après le « Panier équilibré »). Leurs cours sont calculés dividendes non réinvestis.
- Le versement d'un coupon de 2,00 %<sup>(1)</sup> au titre du trimestre si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 80,00 % de son Niveau Initial.
- Un remboursement automatique anticipé, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé.
- La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 0,75 % par trimestre, pour atteindre 80,50 % du Niveau Initial au 30<sup>e</sup> trimestre avant d'atteindre 80,00 % du Niveau Initial du 31<sup>e</sup> trimestre jusqu'au 39<sup>e</sup> trimestre.
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial<sup>(1)</sup> si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Phoenix Semiconducteurs Février 2026 soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 27 février 2026 jusqu'à la Date d'Échéance (le 5 mars 2036) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 27 février 2026 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (ou en cas de dénouement du contrat par décès ou de désinvestissement par liquidation totale, liquidation fractionnée, transfert sortant, service d'une rente, cas de rachats exceptionnels prévus par l'article L. 224-4 du Code monétaire et financier ou arbitrage sortant pour les contrats retraite), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Phoenix Semiconducteurs Février 2026, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, des contrats retraite ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).



# Avantages / Inconvénients



## ▶ Avantages

- **Versement d'un coupon conditionnel de 2,00 %<sup>(1)</sup> au titre du trimestre** si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 80,00 % de son Niveau Initial (soit un TRA brut maximum de 8,24 %<sup>(4)</sup>).
- **Un remboursement automatique anticipé** si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup> (du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre), le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup>.
- **À l'échéance des 40 trimestres**, si **Phoenix Semiconducteurs Février 2026** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de l'intégralité de son Capital Initial<sup>(1)</sup>, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.
- **Effet dégressif** : le niveau de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup> diminue au fur et à mesure des Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>. La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 0,75 % par trimestre, pour atteindre 80,50 % du Niveau Initial au 30<sup>e</sup> trimestre avant d'atteindre 80,00 % du Niveau Initial du 31<sup>e</sup> trimestre jusqu'au 39<sup>e</sup> trimestre.



## ▶ Inconvénients

- **Phoenix Semiconducteurs Février 2026 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial). La valorisation de **Phoenix Semiconducteurs Février 2026** à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équilibré autour du seuil de 60,00 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 à 40 trimestres, soit de 1 an à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité au coupon de 2,00 %<sup>(1)</sup> par trimestre**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du gain).
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équilibré**.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **Compte tenu de la durée de la période de commercialisation**, les conditions de marché à la date d'émission de **Phoenix Semiconducteurs Février 2026** peuvent s'avérer sensiblement différentes des conditions prévalant au moment où un investisseur a choisi de souscrire à l'offre.

## ▶ Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes »). Le titre de créance **Phoenix Semiconducteurs Février 2026** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital et/ou risque d'un nombre de coupons faibles voire nuls lié au sous-jacent** : le remboursement du capital et les montants ou le nombre de coupons dépendent de la performance du sous-jacent. Ceux-ci seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, accentuée, le cas échéant, par les termes de la formule (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement), les investisseurs pourraient percevoir un montant ou un nombre de coupons faibles voire nuls, subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au Niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les Sous-Jacents** : en cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

<sup>(3)</sup> La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 0,75 % par trimestre, pour atteindre 80,50 % du Niveau Initial au 30<sup>e</sup> trimestre avant d'atteindre 80,00 % du Niveau Initial du 31<sup>e</sup> trimestre jusqu'au 39<sup>e</sup> trimestre.

<sup>(4)</sup> TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou au compte-titres ou au contrat retraite, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

## ► Détermination du Niveau Initial du Panier équilibré

Le Panier équilibré est composé des actions Infineon Technologies AG et STMicroelectronics NV (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équilibré.

Le Niveau Initial est déterminé par la moyenne arithmétique des niveaux de clôture du Panier équilibré observés aux Dates d'Évaluation Initiale<sup>(1)</sup>.

## ► Versement d'un coupon conditionnel de 2,00 % du 1<sup>er</sup> trimestre au 40<sup>e</sup> trimestre

Du 1<sup>er</sup> au 40<sup>e</sup> trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup> ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 80,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Paiement de Coupon correspondante<sup>(1)</sup> :

Un coupon de 2,00 % au titre du trimestre

## ► Remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 4<sup>e</sup> trimestre

Le remboursement automatique anticipé est conditionné à l'évolution du Panier équilibré par rapport à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé. Cette barrière de remboursement est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 0,75 % par trimestre, pour atteindre 80,00 % du Niveau Initial du 31<sup>e</sup> trimestre jusqu'au 39<sup>e</sup> trimestre.

Du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante<sup>(1)</sup> :

### Le Capital Initial

(soit un TRA brut<sup>(3)</sup> compris entre 0,20 % et 8,24 %<sup>(5)</sup>)

(soit un TRA net<sup>(4)</sup> compris entre -0,80 % et 7,16 %<sup>(5)</sup>)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **Phoenix Semiconducteurs Février 2026** s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

## ► Remboursement à l'échéance des 10 ans

À la Date d'Évaluation Finale, le 27 février 2036, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture du Panier équilibré par rapport à son Niveau Initial.

### Cas favorable

Si le niveau de clôture du Panier équilibré est supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 5 mars 2036 :

### Le Capital Initial

(soit un TRA brut<sup>(3)</sup> compris entre 0,00 % et 8,23 %<sup>(6)</sup>)

(soit un TRA net<sup>(4)</sup> compris entre -1,00 % et 7,15 %<sup>(6)</sup>)

### Cas défavorable

Si le niveau de clôture du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit<sup>(2)</sup> le 5 mars 2036 :

### Le Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équilibré

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équilibré. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

<sup>(3)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, ou de contrat retraite ou de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

<sup>(4)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(5)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 2,00 % de la 1<sup>re</sup> à la 39<sup>e</sup> Date de Paiement de Coupon et à un remboursement automatique anticipé à la dernière Date de Remboursement Automatique Anticipé.

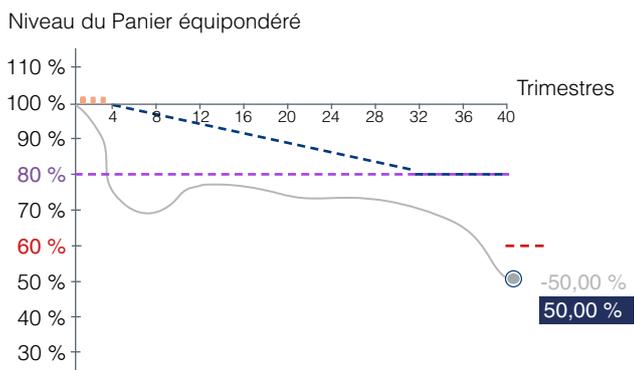
<sup>(6)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 2,00 % à chaque Date de Paiement de Coupon du 1<sup>er</sup> au 40<sup>e</sup> trimestre.

# Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Performance du Panier équilibré
- Performance finale du Panier équilibré
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>
- Seuil de versement de coupon (80,00 %)
- Seuil de perte du capital à l'échéance (60,00 %)
- ↓ Plafonnement du gain
- Coupon

## ► Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équilibré à l'échéance (supérieure à 40,00 %)



- De la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal au seuil de versement de coupon (80,00 % de son Niveau Initial) : l'investisseur reçoit un coupon de 2,00 % pour les 3 premiers trimestres.
- Du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, aux Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur au seuil de versement de coupon et à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>. Aucun coupon n'est versé et le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est égal à 50,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 50,00 %) : l'investisseur reçoit 50,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du niveau du Panier équilibré, soit une perte de 50,00 %.

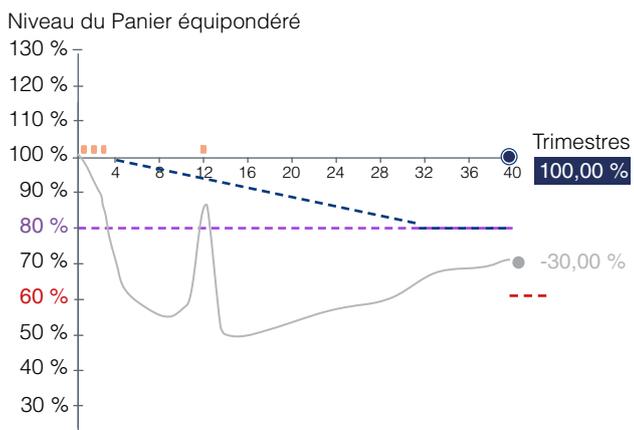
**Remboursement final : 50,00% du Capital Initial**

**Valeur totale des coupons versés : 6,00 %**

**TRA brut<sup>(3)</sup> : -6,08 % (contre -6,68 % pour le Panier équilibré<sup>(5)</sup>)**

**TRA net<sup>(4)</sup> : -7,02 %**

## ► Scénario médian : Baisse modérée du Panier équilibré à l'échéance (inférieure à 40,00 %)



- De la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, puis à la 12<sup>e</sup> Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal au seuil de versement de coupon (80,00 % de son Niveau Initial) : l'investisseur reçoit un coupon de 2,00 % pour les 3 premiers trimestres, puis un coupon de 2,00 % au titre du trimestre 12.
- Du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, aux Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est égal à 70,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30,00 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau du Panier équilibré à l'échéance.

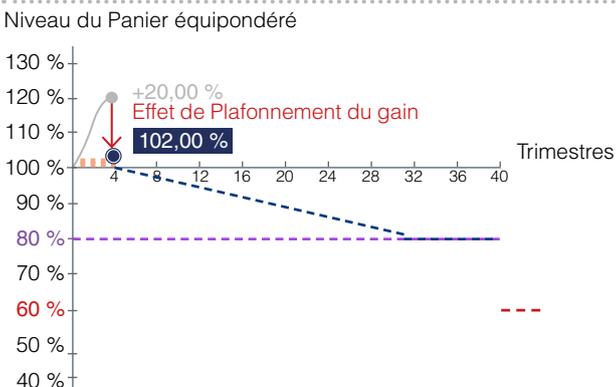
**Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial**

**Valeur totale des coupons versés : 8,00 %**

**TRA brut<sup>(3)</sup> : 0,83 % (contre -3,50 % pour le Panier équilibré<sup>(5)</sup>)**

**TRA net<sup>(4)</sup> : -0,18 %**

## ► Scénario favorable : Forte hausse du Panier équilibré dès la fin du 4<sup>e</sup> trimestre (Plafonnement du gain)



- De la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 80,00 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit trois coupons de 2,00 % au titre des trimestres 1 à 3.
- À la 4<sup>e</sup> Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est égal à 120,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial ainsi qu'un coupon de 2,00 % au titre du trimestre. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du gain).

**Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial + un dernier coupon de 2,00 %**

**Valeur totale des coupons versés : 8,00 %**

**TRA brut<sup>(3)</sup> : 8,20 % (contre 19,88 % pour le Panier équilibré<sup>(5)</sup>)**

**TRA net<sup>(4)</sup> : 7,12 %**

**Information importante** : la valorisation de **Phoenix Semiconducteurs Février 2026** en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équilibré et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, si le niveau du Panier équilibré est proche de 80,00 % de son Niveau Initial et de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>, et à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, s'il est proche de 60,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité du Panier équilibré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

<sup>(2)</sup> La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminue de 0,75 % par trimestre, pour atteindre 80,50 % du Niveau Initial au 30<sup>e</sup> trimestre avant d'atteindre 80,00 % du Niveau Initial du 31<sup>e</sup> trimestre jusqu'au 39<sup>e</sup> trimestre.

<sup>(3)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou au contrat retraite ou de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

<sup>(4)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(5)</sup> Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant le Panier équilibré.

# Présentation du Panier équi pondéré

## Infineon Technologies AG

Infineon Technologies AG conçoit, fabrique et vend des semi-conducteurs, semi-conducteurs de puissance, microcontrôleurs, contrôleurs de sécurité, produits de radiofréquence et capteurs. Elle vend ses produits aux secteurs de l'automobile, de la fabrication, des communications et de l'électronique de sécurité et grand public. Le cours de l'action STMicroelectronics N.V. est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1zIFX/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Infineon Technologies AG, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Infineon Technologies AG : <https://www.infineon.com/about/investor>. (Ticker Bloomberg : IFX GY ; code ISIN : DE0006231004).

## STMicroelectronics NV

STMicroelectronics N.V. conçoit, développe, fabrique et commercialise des semiconducteurs et des circuits discrets. Ses produits sont utilisés dans les télécommunications, l'électronique grand public, l'automobile, les ordinateurs et le secteur manufacturier. Ses clients sont situés en Amérique du Nord, en Europe et dans la région Asie-Pacifique. Le cours de l'action STMicroelectronics N.V. est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPSTMPA/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de STMicroelectronics N.V, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de STMicroelectronics N.V : <https://investors.st.com/>. (Ticker Bloomberg : STMPA FP ; code ISIN : NL0000226223).

La consultation de l'évolution du Panier équi pondéré est disponible sur la page <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/FR0014012NPO/> dédiée au produit sur le site de Natixis.

Sources : Bloomberg et sites internet des entreprises, au 8 septembre 2025  
Se référer aux sites internet de chaque entreprise pour plus d'informations.  
Pour information, des résultats peuvent être publiés pendant la période de commercialisation.

## ► Performances historiques du cours des actions et du Panier équi pondéré

**Les données relatives aux performances et/ou simulations passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

*L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.*

Performances cumulées comparatives (dividendes non réinvestis)	1 an	5 ans	10 ans
Infineon Technologies AG	9,71 %	39,06 %	222,46 %
STMicroelectronics NV	-13,24 %	-2,73 %	238,84 %
<b>Panier d'actions Équi pondéré</b>	<b>-1,765 %</b>	<b>18,165 %</b>	<b>230,65 %</b>

Source : Bloomberg, du 08/09/2015 au 08/09/2025



# Caractéristiques principales

<b>Code ISIN</b>	FR0014012NP0
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
<b>Émetteur</b>	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
<b>Garant</b>	Natixis (S&P : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
<b>Garantie en capital</b>	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
<b>Période de commercialisation</b>	Du 16 septembre 2025 au 27 février 2026. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Sous-jacent</b>	Panier équilibré composé des actions ci-dessous : - action Infineon Technologies AG (ticker : IFX GY ; code ISIN : DE0006231004), dividendes non réinvestis - action STMicroelectronics NV (ticker : STMPA FP ; code ISIN : NL0000226223), dividendes non réinvestis
<b>Valeur Nominale</b>	1 000 €
<b>Prix d'Émission</b>	100,00 % de la Valeur Nominale
<b>Commission de distribution</b>	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des desdits titres. De plus, la commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80 % du montant des titres de créance détenus et sur la durée de détention des titres de créances par les porteurs. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	10 ans
<b>Date d'Émission</b>	16 septembre 2025
<b>Date d'Évaluation Finale</b>	27 février 2036
<b>Date d'Échéance</b>	5 mars 2036
<b>Dates d'Évaluation Trimestrielle</b>	Le 27 <sup>e</sup> jour de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 27 <sup>e</sup> jour n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 27 mai 2026 et jusqu'au 27 novembre 2035. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture du Panier équilibré est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
<b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé</b>	Le 5 <sup>e</sup> jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 8 mars 2027 et jusqu'au 4 décembre 2035. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
<b>Dates de Paiement de Coupon</b>	Le 5 <sup>e</sup> jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 3 juin 2026 et jusqu'à la Date d'Échéance le 5 mars 2036. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
<b>Niveau Initial</b>	Le Niveau Initial est déterminé par la moyenne arithmétique des niveaux de clôture du Panier équilibré observés aux Dates d'Évaluation Initiale.
<b>Dates d'Évaluation Initiale</b>	Le 5 septembre 2025, le 31 octobre 2025, le 30 décembre 2025 et le 27 février 2026.
<b>Publication de la valorisation</b>	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur ( <a href="https://equityderivatives.natixis.com">https://equityderivatives.natixis.com</a> ) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
<b>Périodicité de valorisation</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture du Panier équilibré est publié.
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
<b>Marché secondaire</b>	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
<b>Agent de Calcul</b>	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France
<b>Place de cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

## AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec les distributeurs qui commercialisent le titre de créance **Phoenix Semiconducteurs Février 2026**. Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres de créance sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres de créance sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien-fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 5 juin 2025 par l'AMF sous le n° 24-198 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 12 septembre 2025 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM_SEARCH)), et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014012NP0/FT/DS>). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Natixis

Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 6 339 247 192 euros

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 9 septembre 2025